

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 6 septembre 2019

PARTICIPATION AU SCRUTIN PAR ANTICIPATION DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE PROVINCIALE

Environ 112 983 Manitobains ont déposé leur bulletin de vote pendant les huit jours de scrutin par anticipation dans le cadre de l'élection provinciale de 2019, comparativement à environ 110 000 votes par anticipation au cours des élections de 2016. De plus, jusqu'au présent, 409 électeurs ont voté à titre d'absent et 213 électeurs ont voté à domicile pour un total de 113,605.

Le jour du scrutin sera le mardi 10 septembre. Les centres de scrutin seront ouverts de 8 h à 20 h.

Les électeurs admissibles peuvent consulter leur carte d'information de l'électeur ou le site Web d'Élections Manitoba pour savoir où aller voter. Pour voter, tous les électeurs doivent présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, ou deux autres pièces d'identité. Les électeurs sont encouragés à apporter leur carte d'information de l'électeur, qui peut être utilisée comme l'une des pièces d'identité.

Consultez le site Web d'Élections Manitoba au :

<https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/IDRequirements> pour connaître la liste complète des pièces d'identité acceptées.

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Christiana Jones, agente des communications

Téléphone : 204 945-5795 sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : CJones@elections.mb.ca

NOTE À L'INTENTION DES MÉDIAS : Après la fermeture des bureaux de scrutin le jour du scrutin, des résultats non officiels seront publiés au fur et à mesure qu'ils nous parviendront des bureaux des directeurs du scrutin. Consultez le site à l'adresse www.electionsmanitoba.ca